

Instrumentation des langues nationales du mali : etat des lieux et perspectives

Instrumentation of the national languages of Mali: inventory and perspectives

Kanchi GOÏTA
Académie Malienne des Langues, Mali
Email : goitam1964@gmail.com

Reçu: 19/08/2023, **Accepté:** 25/08/2023, **Publié:** 20/10/ 2023

Résumé

Notre objectif dans cet article est de présenter le niveau d'instrumentation de chacune des langues nationales du Mali et de dégager les perspectives.

Nous avons opté pour une approche qualitative, en procédant à une analyse documentaire et à l'administration d'un guide d'entretien, par la technique semi-directive, aux techniciens et usagers des langues nationales sélectionnés par choix raisonné. Une analyse du contenu des documents consultés et des discours recueillis a été faite

Les résultats montrent qu'aucune langue nationale du Mali n'est encore au stade zéro de son développement. Hormis l'arabe hasanya, toutes ont atteint un niveau d'instrumentation qui a rassuré les décideurs tant au plan technique que politique pour les déclarer langues officielles dans la nouvelle constitution promulguée par Décret N°2023-0401PT-RM du 22 juillet 2023, toute chose qui constitue à la fois une opportunité et un défi pour les techniciens des langues car il s'agit d'ériger ces dernières, par un travail intense, en véritables outils de développement socioéconomique.

Mots-clés : Langues nationales, statut, aménagement linguistique, instrumentation, état des lieux.

Abstract

Our objective in this article is to present the level of instrumentation of each of the national languages of Mali and to identify the perspectives.

We opted for a qualitative approach, carrying out a documentary analysis and administering an interview guide, to technicians and users of national languages selected by reasoned choice, using the semi-directive technique. An analysis of the content of the consulted documents and the collected speeches was made.

The results show that no national language of Mali is yet at stage zero of its development. Apart from Hasanya Arabic, all have reached a level of instrumentation that has reassured decision-makers both technically and politically to declare them official languages in the new constitution promulgated by Decree No. 2023-0401PT-RM of July 22, 2023, that is something constituting at the same time an opportunity and a challenge for language technicians because it is a question of erecting the latter, through intense work, into real tools for socio-economic development.

Keywords: National languages, status, linguistic planning, instrumentation, inventory.

Bakurubafɔ

An ka nin baara in laɓini ye fasokanw kelen-kelen bɛɛ labaarala¹ ka se hake min na, k'o jira, ani ka dantigeli ke baara nataw la.

Walasa baara in ka ɲesɔrɔ, an ye fɛsɛfɛsɛli ke gafe dɔw kɔnɔkɔw la, ani ka pininkaliw ke ka ɲɛsin fasokanw labaarabagaw ani u fɔbaga damadɔ ma, minnu kelen-kelen sungandira ka da kun jɔɲjɔn dɔ de kan.

Kunnafoni minnu sɔrɔla o fɛsɛfɛsɛlibaara n'o pininkaliw jaabiw kɔnɔ, olu y'a jira ko Mali fasokan tɛ yen min ma labaa. N'a bɔra Surakakan na, fasokan ninu bɛɛ labaarala ka se hake la, min ye faamaw bila ka sariyasen kɛrenkɛrennen ta sariyasunba kura kɔnɔ ka fasokanw ke fanga ka baarakekanw ye, sariyasunba min waleyali latigera Jamanakuntigisariya N° N°2023 -0401PT-RM fɛ, min tara zuluyekalo tile 22 san 2023.

Fasokanw keli fanga ka baarakekanw ye, ko pumanba don, sababu pumanba don kanlabaaralaw bolo, nka wulikajɔkoba fana don ka fasokanw ke yiriwalibaarakɛminɛw ye sɔrɔ ani hadamadenya siratigɛ la.

Dapɛ kolomaw: Fasokanw, kanw jɔyɔrɔ, kan labenni, kan labaarali, kow be lahalaya min na, baara nataw

Pour citer cet article :

GOÏTA, Kanchi., (2023), Instrumentation des langues nationales du mali : etat des lieux et perspectives, *Contextes Didactiques, Linguistiques et Culturels* [En ligne], 1(2), 221-240. Disponible sur le lien : <https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/928>

Pour citer le numéro :

MARTIN, Justine, SOLTANI, El-Mehdi et YAO, Jean-Marc Yao, (2023), Numéro -Spécial- Varia-, *Contextes Didactiques, Linguistiques et Culturels* [En ligne], 1(2), 580p. Disponible sur le lien : <https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/928>

¹ ka kan labaa, o ye ka kan maben siginiko, sebenni sariyako, gafeko, adw.

Introduction

Depuis son accession à l'indépendance, les autorités du Mali ont opté pour un développement inclusif et participatif prenant en compte la diversité culturelle du pays. Le Mali a entamé la promotion de ces 13 langues nationales en vue de l'aménagement linguistique du pays. La réforme de 1962 et le premier Séminaire de l'Education nationale de 1964 envisageaient déjà de lutter contre l'analphabétisme par l'utilisation des langues nationales comme médium d'enseignement. Beaucoup de travaux ont ainsi été faits sur le plan institutionnel, législatif et réglementaire pour créer les conditions de cette promotion. Dans cette dynamique, il y a lieu de rappeler que l'ex- Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique appliquée créée par l'Ordonnance N°60/CMLN du 21 Octobre 1975 et modifiée par la Loi N° 86-56/AN-RM du 24 juillet 1986, a abattu un travail tous azimuts pour l'aménagement linguistique du pays. Il a consisté en la conception d'alphabets, de règles de transcription, de documents de référence linguistique, etc. Le Programme Décennal de Développement de l'Education (1998-2008) exécuté à travers le PISE III, a concrétisé cette orientation. Ledit Programme, soutenu par la Loi n°99-046 du 26 décembre 1999 portant Loi d'Orientation sur l'Education accordait une importance particulière à la promotion et à l'utilisation des Langues nationales. L'éclatement de la Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique appliquée, en 2001, en trois structures à savoir la Direction Nationale de l'Education de Base (DNEB), aujourd'hui DNEF, le Centre National des Ressources de l'Education Non Formelle (CNR-ENF) et l'Institut des Langues Abdoulaye Barry (ILAB).

Il faut ajouter que le Centre National de l'Education (CNE), actuelle Direction Nationale de la Pédagogie (DNP), comportait une section Langues et communication au sein de la division *curricula* et son rôle consistait à la conception et à l'élaboration de manuels didactiques en langues nationales (CF. les ateliers de Niono au centre du Mali). Un nouveau schéma institutionnel et la formalisation d'une Politique Linguistique du Mali seront recommandés en 2008 par le Forum sur l'Education. La Direction Nationale de l'Education Non Formelle et des Langues Nationales, le Centre National des Ressources de l'Education Non Formelle, Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) et l'Académie Malienne des Langues (AMALAN), Etablissement Public à caractère Scientifique, Technologique et Culturel (EPSTC) ont été créés dans ce contexte entre 2010 et 2012.

Des textes majeurs seront adoptés à savoir le Document de Politique Linguistique du Mali le 03 décembre 2014 et le projet de Loi portant modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales le 16

septembre 2016. Tous ces efforts au triple plan juridique, réglementaire et institutionnel ont permis une instrumentation progressive des 13 langues nationales reconnues par la Loi N°96-049 du 23 août 1996 portant modalités de promotion de treize langues nationales du Mali. Mais le plus gros travail a concerné 12 des 13 langues à savoir: *le bamanankan, le bomu, le bozo, le dogoɔɔ, le fulfulde, le mamara, le maninkakan, le soninké, le sonoy, le syenara, le tãmäšãyt, le xaasongaxanjo.*

Cependant, aujourd'hui, les résultats de ce travail immense semblent ignorés par le commun des maliens. Toutes choses qui font douter plus d'un de la capacité des langues nationales du Mali à assumer le rôle d'outils de développement socio-économique du pays, d'où les hésitations que manifestaient les décideurs à leur accorder un statut officiel. C'est cet état de fait qui nous a amené à nous poser les questions suivantes:

- Quel est le niveau d'instrumentation atteint par les langues nationales du Mali pour que l'Etat leur accorde le statut de langues officielles?
- Quelles peuvent être les perspectives au double plan technique et politique pour que les langues nationales soient de vrais outils de développement socio-économique du Mali?

Dans cet article, nous nous proposons de donner des éclaircissements sur les concepts, dégager la méthodologie utilisée et décliner les résultats par la description du processus d'instrumentation des langues nationales du Mali et la présentation des perspectives post-officialisation.

I. Définition des concepts

Nous nous approprions des acceptions données à ces concepts dans le Document de Politique Linguistique comme suit :

Aménagement linguistique

C'est la mise en place des mesures techniques, juridiques et stratégiques prises par un ou plusieurs Etats ayant pour cible une ou plusieurs langues parlées dans ce ou ces Etats. Il s'agit en d'autres termes de la réglementation de ces langues par les Etats ou les organismes officiels. L'aménagement linguistique porte sur le corpus et/ou sur le statut de ces langues.

Corpus de langue

C'est l'ensemble de documents portant sur la structure et le code de la langue.

L'instrumentation d'une langue

C'est la dotation de la langue en outils linguistiques et en instruments de référence pouvant guider les usagers de la langue et répondant à leurs

besoins spécifiques. Comme outils linguistiques et instruments de référence, on peut citer l'alphabet et les règles de transcription de la langue, les documents de grammaire, les lexiques de base, les lexiques spécialisés, les dictionnaires, les manuels, les ouvrages culturels, scientifiques, techniques et technologiques.

Inventaire des langues

C'est le répertoire des langues par circonscription administrative ou par collectivité territoriale.

Langue de travail

C'est une langue à laquelle on attribue le statut de moyen principal de communication légale dans un secteur de la vie publique.

Langue Officielle

C'est une langue ayant le statut de langue de travail de l'administration, des actes officiels, statut conféré par la loi, la Constitution.

Statut d'une langue

C'est la situation ou position des langues en présence conférée par un ensemble de textes ou dispositions légales et réglementaires fixant les garanties accordées à une langue.

II. Matériels et méthodes

Nous avons procédé surtout à une analyse de contenu des documents de l'ex-Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée en l'occurrence le N° 00 de décembre 1993 d'ALPHAMALI, Revue semestrielle d'information et de recherche scientifique fixant les alphabets et les règles de transcription de 10 langues nationales. Plusieurs documents émanant des structures évoluant ou ayant évolué dans la promotion des langues nationales du Mali ont été également consultés, notamment le Document de Politique Linguistique du Mali. (CF références bibliographiques). Quelques témoignages de personnes ressources choisies de façon raisonnée ont complété nos investigations documentaires.

III. Résultats

3.1. Le processus d'instrumentation des langues nationales

L'instrumentation est l'un des aspects très importants de l'aménagement linguistique en général et de l'aménagement du corpus en particulier. Elle consiste à doter toutes nos langues nationales en outils linguistiques et en instruments de référence, c'est-à-dire l'alphabet et les règles de transcription de la langue, les documents de grammaire, les lexiques de base, les lexiques

spécialisés, les dictionnaires, les manuels, les ouvrages culturels, scientifiques, techniques et technologiques. Le processus est une œuvre de tous les jours. Une langue peut atteindre un niveau élevé d'instrumentation mais il n'en demeure pas moins que le travail de promotion de ladite langue continue toujours. Il n'est donc jamais achevé.

3.1.1. La période 1966-1979

En 1966, s'est tenue à Bamako, une conférence pour élaborer et unifier les alphabets des différentes langues africaines puis mettre au point une transcription normalisée pour chaque langue. Ladite conférence regroupait les Etats africains membres de l'OUA et de l'UNESCO. Etaient présents : le Mali, la Mauritanie, le Sénégal, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Niger, le Nigéria, le Cameroun et des chercheurs africanistes d'autres continents. Deux critères ont été privilégiés pour élaborer ledit alphabet: (i) le critère phonologique compte tenu des variantes dialectes; (ii) le critère phonologique compte tenu des machines habituellement disponibles.

C'est à la suite de cette rencontre que quatre langues nationales du Mali (le bamanankan, le fulfulde, le soñoy, le tãmäšäyt) considérées comme langues véhiculaires interétatiques ont été dotées d'un alphabet officiel par le décret N° 85/PG-RM du 26 Mai 1967. «*Ces quatre langues ont été choisies en raison de leur niveau d'instrumentation à la période du démarrage de l'expérimentation*» (Commission Nationale 1995: 27).

Le groupe mandingue a ainsi proposé l'alphabet suivant pour la transcription des langues mandingues: a b d dy e é f g gb h i k kh l m n nw ny o ó p r s ſ t ty u w y z. (Lacroix Pierre-Francis, 1968). Malheureusement, cet alphabet, bien que fondé sur les caractères latins, n'était pas harmonisé avec les autres langues (fulfulde et soñoy), ce qui fait qu'il n'a été utilisé nulle part. Des alphabets différents d'une manière ou d'une autre de celui de Bamako furent alors mis en place dans divers Etats mandingues.

Pour pallier cette cacophonie, une autre réunion d'Experts sur «la transcription et l'harmonisation des langues africaines» s'est tenue à Niamey, Niger du 17 au 21 juillet 1978, organisée par le Centre d'études linguistiques et historiques par tradition orale (**CELHTO**), bureau spécialisé de l'OUA. Ladite réunion avait pour objectif de faire le point sur la question de la transcription des langues africaines non seulement dans les systèmes scolaires et dans les programmes d'alphabétisation et d'éducation des

Instrumentation des langues nationales du mali : etat des lieux et perspectives

adultes, mais également dans la vie des communautés nationales. Les travaux se sont focalisés sur l'Alphabet International Africain (AIA)². En fin de compte, ils ont abouti à l'ajout de plusieurs nouveaux caractères et à l'adoption d'un alphabet dénommé Alphabet Africain de Référence (ARA), basé évidemment sur les conventions de l'IPA (International Phonetic Association)³ et sur l'alphabet latin et permettant ainsi de noter toutes les possibilités phoniques des langues africaines et mettant ainsi fin aux tâtonnements. Le tableau suivant présente ledit Alphabet Africain de Référence. (Niamey 1978 African Reference Alphabet (bisharat.net))

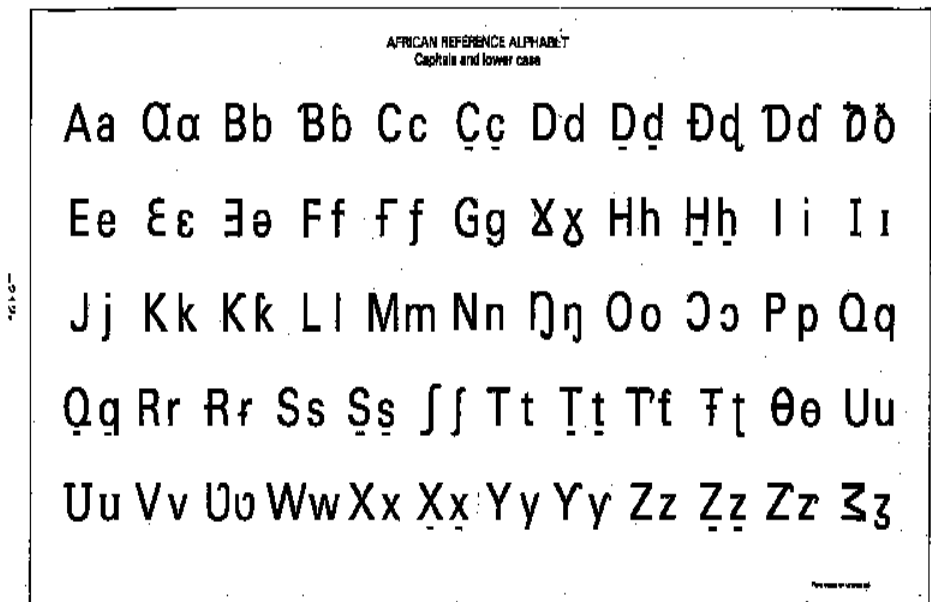


Figure N°1 : Alphabet Africain de Référence

² Alphabet proposé en 1927 par l'Institut International des Langues et Civilisations Africaines de Londres sous la direction de Dietrich Hermann Westermann, missionnaire, africaniste et linguiste allemand.

³ L'API (Association Phonétique Internationale) est la principale et la plus ancienne organisation représentative des phonéticiens. Elle a été fondée en 1886 à Paris. Elle fournit à la communauté universitaire du monde entier une norme de notation pour la représentation phonétique de toutes les langues - l'Alphabet Phonétique international (API).

3.1.2. *La période de 1979 à 1991*

En décembre 1979, des journées sur les langues nationales furent organisées avec la participation de tous les partenaires, Opérations de Développement Rural (ODR), Organisations Non Gouvernementales (ONG) et missions. C'est à l'issue de cette rencontre que cinq autres langues maliennes (le soninké, le *ɔ̀gɔ̀sɔ̀*, le syenara, le mamara, le bomu et le bozo) ont été dotées chacune d'un alphabet et de règles de transcription.

Ces travaux ont abouti à la promulgation du décret N°159/PG-RM du 19 juillet 1982 fixant les alphabets des dix langues. Les linguistes se sont focalisés sur deux grands principes dans la recherche des alphabets:

Premier principe : l'harmonisation nationale qui vise à transcrire toujours, autant que faire se peut, de la même façon, le même son dans toutes les langues où il existe;

Deuxième principe: l'harmonisation interétatique qui vise à appliquer l'alphabet africain de référence adoptée lors d'une réunion organisée par le CELHTO.

Lors des différentes réunions entre les Etats⁴, les linguistes maliens ont accepté ledit alphabet africain. C'est ainsi que les symboles phonétiques suivants ont été retenus : *ɛ* à la place de *è*; *ɔ* à la place de *ò*; *ɲ* à la place de *ny*; *ʃ* à la place de *š*; *ž* à la place de *zh*; *c* à la place de *ç*; *ɣ* à la place de *gh*. Mais les anciens symboles étaient toujours tolérés en attendant que la technologie soit prête. Le tableau suivant nous montre la liste des différents alphabets selon le décret N°159/PG-RM du 19 juillet 1982.

⁴ Après 1978, les réunions qui ont été tenues sont les suivantes : Abidjan du 9 au 13 décembre 1981, Bamako du 16 au 22 juin 1981, Nouakchott du 17 au 20 novembre 1981.

Instrumentation des langues nationales du mali : etat des lieux et perspectives

Ordre	bam	Bom	boz	dɔg	fulf	Mam	Son	Soŋ	Syen	tam
1										
2	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
3										ă
4	b	b	b	b	b	b	b	b	b	b
5	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c
6	d	d	d	d	d	d	d	d	d	d
7										d
8					f					
9	e	e	e	e	e	e	e	e	e	
10	ε	ε	ε	ε		ε			ε	
11										ə
12	f	f	f	f	f	f	f	f	f	f
13	g	g	g	g	g	g	g	g	g	g
14						gb			gb	
15										ɣ
16	h	h	h	h	h	h	h	h	h	h
17										ħ
18										?
19	i	i	i	i	i	i	i	i	i	i
20	j	j	j	j	j	j	j	j	j	j
21	k	k	k	k	k	k	k	k	k	k
22						kp			kp	
23	l	l	l	l	l	l	l	l	l	
24										l̥
25	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
26					mb					
27	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n
28					nd					
29					ng					
30					nj					
31	ɲ	ɲ	ɲ	ɲ	ɲ	ɲ	ɲ	ɲ	ɲ	
32	n	ɲ	n	n	n	ɲ	n	n	n	n
33						ɲm			ɲm	
34	o	o	o	o	o	o	o	o	o	
35	ɔ		ɔ	ɔ		ɔ			ɔ	
36	p	p	p	p	p	p	p	p	p	
37							q			q
38	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r
39	s	s	s	s	s	s	s	s	s	s
40										ʂ
41	ʃ									

Kanchi GOÏTA

42	t	t	t	t	t	t	t	t	t	t
43	u	u	u	u	u	u	u	u	u	u
44				u						
45	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v
46	w	w	w	w	w	w	w	w	w	w
47	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
48	y	y	y	y	y	y	y	y	y	y
49					y					
50	z	z		z		z		z	z	
51										z
Totaux	28	26	27	28	32	33	26	25	33	29

Tableau N°1 : Liste des alphabets des dix premières langues nationales

NB: Bam=Bamanankan, Bom=Bomu, Boz=Bozo, Dɔg=Dɔgɔsɔ, Ful=Fulfulde, Mam=Mamara, Son=Soninke, Soŋ=Soŋoy, Syen= Syenara, Tam= Tāmāšāyt.

Cette période est aussi caractérisée par:

- la mise au point de règles de transcription pour chacune des dix langues ci-dessus citées;
- le choix du dialecte standard servant de dialecte d’alphabétisation et d’enseignement pour tous les locuteurs d’une même langue comme le montre le tableau ci-dessous. (ALPHAMALI, N°00, 1993 : 8)

Ordre	Langue	Dialecte standard
1	Bamanankan	Koïné de Bamako
2	Bomu	Dialecte de Mandiakuy (le dahamu)
3	Bozo	Tyéyaxo
4	Dɔgɔsɔ	Tɔrɔsɔ
5	Fulfulde	Parler du Macina
6	Mamara	Nafaanjomɔ
7	Soninke	Guidimaka
8	Soŋoy	Dialecte de Gao
9	Syenara	Supyire
10	Tāmāšāyt	Tamayidt

Tableau N°2 : Les dix premières langues nationales du Mali avec leur dialecte standard

Il y a également:

- la production des premiers syllabaires (exemple «*We na mamara kalani na ti kani*», 1993 pour le mamara, *koorisènè* pour le bamanan).
- la réalisation de lexiques de base et d'une terminologie couvrant plusieurs domaines (agriculture, élevage, pêche, etc). Le MAPE (Manding et Peul) qui comporte des lexiques spécialisés manding pour la Promotion des Langues Manding et Peul, rentre dans ce cadre.
- la réalisation de dictionnaires mais surtout par les missionnaires : Charles Bailleul (1981), pour le bamanankan et Bernard de Rasily pour le Bomu (2016, 2^{ème} édition).
- la production de textes de tradition orale pour la post alphabétisation (contes, récits historiques, proverbes, devinettes, etc.). Exemples: *Ɗɔɔnnikɔrɔ bama* (le caïman de Gonikoro), *Daa ka Kɔrekele* (la bataille de Korè de Da), *Sinankuya* (la parenté à plaisanterie) dans *Bamana Maadi ni Maraka Maadi* (le bambara Madi et le Soninke Madi), *Waaga-waaga* du traditionaliste Djéli Baba Sossoko, répondent à cette préoccupation;
- l'élaboration de documents didactiques pour les classes expérimentales en bamanankan, fulfulde, soŋoy et tãmäšäyt surtout en lecture-écriture et grammaire;
- la réalisation de modules d'apprentissage des langues comme langues secondes en bamanankan;
- l'animation de la presse rurale par la parution du Journal *Kibaru*, *Xibaare*, etc.;
- l'émission *Poyi-kan-poyi* à la radio nationale en bamanankan.

Ces acquis ont contribué à l'avènement de l'école expérimentale de la première génération entre 1979 et 1987 avec l'introduction du bamanankan, du fulfulde, du soŋoy et du tãmäšäyt et de la «Pédagogie Convergente» entre 1987 et 2002 avec généralisation à partir de 1994⁵ pour mieux associer français et langue locale.

3.1.3. La période de 1991 à nos jours

Cette période est caractérisée par la prise en compte d'autres langues à savoir l'arabe *hasanya*, le *maninkakan* (malinké), le *xaasongaxanjo* (khassonké) avec la promulgation de la Loi N° 96-049 du 23 août 1996 portant modalités de promotion des Langues Nationales. Les dialectes

⁵ En 1990, il y avait 104 écoles expérimentales : 83 en bambara, 6 en peul, 6 en songhay et 9 en tãmäšäyt (environ 5 % du total des écoles du Mali).

Kanchi GOÏTA

standards des trois langues sont respectivement le *klam arab* de Tarquinte (Gao), le *malinké de Kita* et le *khassonké de Séro*. Les alphabets desdites langues sont inspirés des alphabets africains et des langues maliennes. Cependant, aucun texte officiel n'existe en ce qui concerne la fixation de ces alphabets.

De nos jours, les alphabets des 13 langues reconnues comme telles se déclinent comme suit:

Langues	Alphabets	Voyelles
1. Bamanankan	27 lettres : a, b, c, d, e, ε, f, g, h, i, j, k, l, m, n, ɲ, ŋ, o, ɔ, p, r, s, t, u, w, y, z.	Sept voyelles : a, e, ε, i, o, ɔ, u
2. Bomu	27 lettres : a, b, Б, c, d, e, q, f, g, h, i, k, l, m, n, x, o, p, r, s, t, u, v, w, y, z, '.	Cinq voyelles : a, e, i, o, u
3. Bozo	27 lettres : a, b, c, d, e, ε, f, g, h, i, j, k, l, m, n, ɲ, ŋ, o, ɔ, p, r, s, t, u, w, x, y	Sept voyelles : a, e, ε, i, o, ɔ, u
4. Dɔgɔsɔ	27 lettres : a, b, c, d, e, ε, f, g, h, i, j, k, l, m, n, ɲ, ŋ, o, ɔ, p, r, s, t, u, w, y, z.	Sept voyelles : a, e, ε, i, o, ɔ, u
5. Fulfulde	32 lettres : ‘, a, b, б, c, d, d', e, f, g, h, i, j, k, l, m, mb, n, nd, ng, nj, ɲ, ŋ, o, p, r, s, t, u, w, y, y'.	Cinq voyelles : a, e, i, o, u
6. Hasanya	36 lettres : a, ǎ, b, d, d, e, ə, f, g, h, h, i, j, k, l, m, n, o, q, r, s, s, š, š, t, t, u, v, w, x, y, z, z, z, x, ç	Sept voyelles : a, ǎ, e, ə, i, o, u,
7. Mamara	35 lettres : a, b, d, j, e, ε, f, i, g, h, k, l, m, n, ɲ, ŋ, o, ɔ, p, r, s, sh, t, c, u, v, w, y, z, zh, x, xh, kp, gb, ηm	Sept voyelles : a, e, ε, i, o, ɔ, u
8. Maninkakan	26 lettres : a, b, d, e, ε, f, g, h, i, j, k, l, m, n, x, ɲ, ŋ, o, ɔ, p, r, s, t, u, w, y.	Sept voyelles : a, e, ε, i, o, ɔ, u
9. Soninké	26 lettres : a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n, ɲ, ŋ, o, p, q, r,	Cinq voyelles : a,

Instrumentation des langues nationales du mali : etat des lieux et perspectives

	s, t, u, w, x, y.	e, i, o, u
10. Sonjoj	27 lettres : a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n, ɲ, ŋ, o, p, r, s, š, t, u, w, y, z, ž.	Cinq voyelles : a, e, i, o, u
11. Syenara	31 lettres : a, b, c, d, e, ε, f, g, gb, h, i, j, k, l, m, n, ɲ, ŋ, o, ɔ, p, r, s, sh, t, u, v, w, y, z, zh.	Sept voyelles : a, e, ε, i, o, ɔ, u
12. Tămäšăyt	36 lettres : a, ă, b, d, ɗ, e, ə, f, g, h, ħ, i, j, k, l, l̥, m, n, ŋ, o, q, r, s, s̥, š, t, t̥, u, w, x, y, z, z̥, ž, ʏ, ç.	Sept voyelles : a, ă, e, ə, i, o, u
13. Xaasongaxanjo	25 lettres : a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n, ɲ, ŋ, o, p, r, s, t, u, w, x, y.	Cinq voyelles : a, e, i, o, u

Tableau N°3 : Alphabets des treize (13) langues nationales du Mali

L'instrumentation des langues s'est poursuivie dans un contexte de réforme du système éducatif notamment l'avènement de la Nouvelle Ecole Fondamentale (NEF) et du premier Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC 1) en 1998 dont la mise en œuvre a abouti en 2001 à la mise en place d'un nouveau schéma institutionnel. La DNAFLA fut ainsi déstructurée en deux services: Le Centre National des Ressources de l'Education Non Formelle (CNR-ENF) et l'Institut des Langues Abdoulaye Barry.

Dans la même mouvance, l'Institut Pédagogique National (IPN) est devenu le Centre National de l'Education (CNE) et la Direction nationale de l'Enseignement Fondamental est devenue la Direction Nationale de l'Education de Base avec une division Langue nationale.

Le CNR-ENF a ainsi élaboré, imprimé et fait la dissémination :

- des manuels d'accompagnement des CED dans 11 langues nationales hormis le maninkakan et le hasanya pour les 4 cohortes : syllabaire, grammaire, histoire, géographie, agriculture, dessin, économie familiale, Santé et assainissement, Elevage, lecture-écriture, langage, Education civique et morale, Education physique, mathématiques, société et environnement, culture et art, guides des éducateurs, lexiques.

- des manuels d'apprentissage de Compétences de Vie Courantes (CVC) dans 11 langues nationales.

L'Institut des Langues Abdoulaye Barry a initié et élaboré:

- des lexiques en Histoire-Géographie et en Sciences naturelles-mathématiques-physique et chimie ;
- un document de grammaire de référence dans 11 langues ;
- des modules d'apprentissage des langues nationales comme langues secondes dans 11 langues ;
- le Document de Politique Linguistique du Mali (DPLM).

Le Centre National de l'Éducation a conduit les ateliers de Niono pour l'élaboration des documents d'appui à la «Pédagogie convergente» jusqu'en 2001 et à partir de 2002, les documents d'accompagnement du «Curriculum bilingue de l'Enseignement Fondamental» avec l'Approche par Compétences dans 11 langues nationales.

La Direction Nationale de l'Éducation de Base a produit le Document de Politique Nationale de l'Éducation Non Formelle et l'a fait traduire dans 11 langues nationales en 2007.

Après le Forum de 2008, le schéma institutionnel a changé. L'Académie Malienne des Langues a pris le relais de l'Institut des Langues Abdoulaye Barry en 2012. Les productions suivantes ont été faites:

- le lexique linguistique, art et milieu scolaire;
- le lexique des termes administratifs, juridiques et politiques;
- le document de grammaire de référence;
- la traduction de beaucoup de documents officiels, notamment le budget national, l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale issu du processus d'Alger;
- Etc.

La Direction Nationale de l'Éducation Non Formelle et des Langues Nationales :

- a produit un document d'environnement lettré en 12 langues comportant les noms des ministères et services à afficher devant les services publics selon les aires linguistiques ;
- a relu en 2012 et 2023 le Document de Politique de l'Éducation Non Formelle.

Le Centre National des Ressources de l'Éducation Non Formelle a continué l'impression des manuels de Compétences de Vie Courante (CVC)

Instrumentation des langues nationales du mali : état des lieux et perspectives

pour les Centres d'Alphabétisation fonctionnelle, les Centres d'Apprentissage Féminins.

La Direction Nationale de la Pédagogie a cessé la production du matériel didactique et est devenue une structure de normalisation mais a mis en place le curriculum bilingue de l'enseignement secondaire.

La promotion des écrivains et éditeurs privés a été ainsi faite en vue de leur contribution à l'œuvre d'instrumentation des langues nationales en plus des services techniques comme l'AMALAN, le DNENF-LN et le CNR-ENF.

Beaucoup d'auteurs se sont alors illustrés. On peut citer entre autres : (i) Feu Dramane Traoré avec plus de 50 titres de divers domaines. Parmi ses nombreux titres on peut retenir «*Bamanankan sebenni Sariyaw*» (Les règles de transcription du Bamanankan), «*Bamanankan jatekalan*» (Les mathématiques en Bamanankan), «*Bamanankan dajɛ n'a kumasen*» (Les mots et les phrases en Bamanankan) ; (ii) Mamadou Doucouré et Dr Issiaka Ballo avec *Bɛnbakan Dungew* (Groupe des adeptes des Langues nationales) et un dictionnaire en bamanankan ; (iii) Ismaël Samba Traoré, écrivain et éditeur avec son Edition «*la Sahélienne*» ; (iv) Samba Niaré avec «*Edition distribution*» (Edis) ; Dr Issiaka Ballo avec «*Enrichissement lexical du Bamanankan : les appariements bamanankan des dénominations françaises des concepts de la biologie humaine*», «*Bamanankan masaladɔn kurutigeli*» (*Introduction à la rhétorique du Bamanankan*).

Beaucoup d'associations et de missionnaires ont également apporté leur pierre à l'œuvre d'instrumentation des langues nationales. C'est le cas de l'Association de Promotion de la Langue Mamara à Koutiala avec le dictionnaire «*Kafilakaya kpuun*» (*le grenier des mots*, le nouveau testament traduit et la traduction progressive de l'ancien testament dans cette langue.

Aussi, la Bible existe-t-elle en maninkakan, en tãmäšäyt, en bomu, en syenara, en soninke, de même que les fascicules de célébration du culte selon les aires linguistiques.

Il est difficile d'occulter l'Institut pour l'Education Populaire (IEP) de Kati, qui a produit beaucoup de manuels et de techniques d'apprentissage en matière d'enseignement bilingue avec le programme RLL (READ, LEARN, LEAD = LECTURE, APPRENTISSAGE, LEADERSHIP).

Le tableau suivant, issu de nos enquêtes, fait un récapitulatif de l'état des lieux de l'instrumentation des langues nationales du Mali.

N° d'ordre	Langues	Alphabets	Dictionnaires	Lexiques	Manuels pédagogiques	Autres livres spécialisés
01	Bamanankan	*	*	*	*	*
02	Bomu	*	*	*	*	*
03	Bozo	*		*	*	
04	Dogoso	*	*	*	*	
05	Fulfulde	*	*	*	*	*
06	Hasanya	*				
07	Mamara	*	*	*	*	*
08	Maninkakan	*		*	*	
09	Soninke	*	*	*	*	*
10	Syenara	*	*	*	*	
11	Soṅay	*	*	*	*	*
12	Tāməšāyt	*	*	*	*	*
13	Xaasongaxanṅo	*		*	*	

Tableau N°4 : Récapitulatif du niveau d'instrumentation des langues nationales du Mali

Le tableau montre que chaque langue a atteint un niveau qui permette à ses techniciens de poursuivre la recherche. On remarque que chacune des treize langues nationales a un alphabet. Neuf langues ont chacune un dictionnaire. Le plus récent est «Bamanankan daɲɛgafe» de Mamadou Doukouré et Issiaka Ballo, publié par EDIS en 2022 avec 13 000 entrées. Des dictionnaires existent également en ligne comme *Bambara, French et English dictionary*. (DICTIONNAIRE BAMBARA français_.pdf).

A part le hasanya, chacune des 12 langues est dotée de règles de transcription et de lexiques spécialisés.

3.2. Perspectives

Au regard du niveau d'instrumentation atteint par les langues nationales, l'on peut dire qu'un travail remarquable a été fait. A part le hasanya, toutes les langues sont dotées de règles de transcription et d'outils de référence linguistiques. C'est ce qui a poussé le Groupe d'Action pour les Langues et

Instrumentation des langues nationales du mali : etat des lieux et perspectives

Écritures du Mali (GALÉ) et les associations et organisations de la société civile à mettre la pression sur le gouvernement pour inscrire dans la nouvelle constitution que:

- Les langues nationales sont les langues officielles du Mali.
- Une loi organique détermine les conditions et les modalités de leur emploi.
- Le français est la langue de travail.
- L'Etat peut adopter toute autre langue comme langue de travail.
- (Journal Officiel de la République du Mali, 2023 : 4).

Le français demeure cependant la langue de travail, et conserve pour le moment une certaine prééminence sur les langues nationales dites officielles, au regard de son degré d'implantation dans le domaine public. En plus, elle fait partie du patrimoine historique du Mali ayant servi à la fois de substrat à la colonisation puis à la décolonisation⁶. Il ne suffit donc pas de déclarer que les langues nationales sont des langues officielles. Si officialiser les langues nationales est à reconnaître comme une avancée majeure en termes d'aménagement linguistique, l'acte suppose en réalité que lesdites langues deviennent:

- ▶ « des langues de travail des institutions et structures administratives et politiques, concomitamment avec le français: Assemblée Nationale, Conseil Economique, Social et Culturel, Haut Conseil des Collectivités Territoriales, Assemblées Régionales, Conseils de Cercle, Conseils Communaux;
- ▶ des langues de travail de l'Administration publique : Services publics centraux et déconcentrés, services de défense et de sécurité;
- ▶ des langues d'enseignement et d'apprentissage à tous les niveaux des différents ordres d'enseignement, formel et non formel;
- ▶ des langues de travail des organismes et services privés et de la société civile: ONG, associations et groupements de développement, corporations, métiers, etc.
- ▶ des langues des média: presse écrite et audiovisuelle;
- ▶ des langues de l'état civil : pièces d'état civil en bilingue (langue nationale / français);
- ▶ des langues d'affaires, de commerce, de culture dans et/ou au-delà de leurs aires linguistiques respectives, selon leur dynamique dans ces domaines;
- ▶ des langues de travail dans tous les domaines, en partenariat avec d'autres langues africaines comme le hausa, le kiswahili, l'arabe

⁶De par sa maîtrise parfaite par les Pères de l'indépendance des Etats francophones, la langue française a été l'un des instruments pour la décolonisation.

et d'ailleurs telles que le français, l'anglais, l'espagnol, le portugais, l'allemand, le russe, le chinois, etc.» (Mali, Ministère de l'Éducation nationale, Document de Politique Linguistique, 2014 : 41).

Un travail intense est donc à entreprendre. Il s'agit de: (i) produire beaucoup d'outils de référence linguistique (lexiques spécialisés dans tous les domaines, manuels spécialisés, grammaire de référence, dictionnaires monolingues, etc.), (ii) accélérer la production de l'atlas linguistique du Mali, (iii) traduire tous les documents officiels en langues nationales, (iv) achever la traduction du Document de Politique Linguistique et procéder à sa dissémination, cette politique linguistique qui vise entre autres, à renforcer la participation active des populations au développement local, à développer un environnement lettré en langues nationales permettant l'accès de la majorité des populations aux connaissances scientifiques technologiques et culturelles modernes susceptibles de booster le développement socioéconomique du Mali, (v) créer un environnement lettré par les écrans d'orientation devant les services publics et privés en langues nationales selon les aires linguistiques, (vi) concevoir et mettre en œuvre un vaste programme de formation et de normalisation de l'écriture en langues nationales.

Pour cela, il faut une véritable volonté politique se manifestant par des actions majeures comme: (i) l'adoption d'une loi faisant de l'éducation un domaine de souveraineté au cœur duquel se trouve les langues nationales (ii) l'adoption rapide d'une Loi organique pour déterminer les conditions et les modalités de l'emploi de chaque langue nationale et son décret d'application; (iii) la mise en place d'un schéma institutionnel stable sur les langues; (iv) la dotation conséquente des structures de promotion des langues nationales en moyens logistiques et financiers⁷ d'autant plus que la plupart des financements entrant jusque-là dans la promotion des langues nationales ont été d'origine extérieure⁸, (v) la mise en œuvre effective du Document de Politique Linguistique du Mali et du Document de Politique nationale de l'Éducation Non Formelle.

⁷ L'Académie Malienne des Langue est le point focal de l'Académie Africaine des Langues

⁸ Ce sont les Néerlandais qui ont financé les ateliers de conception de matériels didactiques à Niono. L'UNICEF a pris une part importante dans le financement de la production de manuels à l'imprimerie du CNR-ENF.

Conclusion

L'objectif de cet article était de présenter le niveau d'instrumentation atteint par les langues nationales du Mali et de dégager les perspectives. Pour atteindre cet objectif, nous avons mis en place un dispositif méthodologique consistant en une analyse documentaire et à des entretiens avec ceux qui travaillent dans les unités linguistiques aussi bien que les anciens des structures techniques qui ont précédé le schéma institutionnel actuel. Il ressort de ce travail que depuis l'indépendance, le Mali a entrepris de faire de ses langues des outils de développement socioéconomiques du pays.

Pour y parvenir, les autorités, à travers les structures techniques créées à cet effet, de la DNAFLA à l'AMALAN actuelle, procèdent à une instrumentation progressive des langues nationales. Ce travail a abouti à la dotation de chacune des treize langues nationales reconnues comme telles, d'un alphabet. Aujourd'hui, à part le hasanya, toutes les langues nationales disposent de règles de transcription et d'outils de référence linguistique perfectibles. Toutes choses qui ont convaincu les autorités qui, dans un élan de refondation du Mali, ont décidé de déclarer les langues nationales du Mali, langues officielles. Cela s'entend que ces langues peuvent être utilisées dans toutes les sphères de la vie publique.

En termes de perspectives, il y a lieu d'envisager un travail approfondi sur les langues allant, entre autres, de la mise en place d'une terminologie dans tous les domaines à la création d'un environnement lettré et à une normalisation de l'écriture en langues nationales. Or, cela nécessite une véritable volonté politique se manifestant par des actions majeures comme la consécration de l'éducation par une loi comme un domaine de souveraineté, l'adoption rapide d'une Loi organique déterminant les conditions et les modalités de l'emploi de chaque langue nationale, la mise en place d'un schéma institutionnel stable sur les langues dans lequel un ministère dédié aux langues nationales ne serait pas de trop, la dotation conséquente des structures de promotion des langues nationales en moyens logistiques et financiers⁹ en vue de la mise en œuvre effective du Document de Politique Linguistique du Mali et du Document de Politique nationale de l'Education Non Formelle. N'est-ce pas à ce prix que le Mali pourra enclencher un développement inclusif et participatif fondé sur ses valeurs sociétales et de civilisation?

⁹ L'Académie Malienne des Langues, point focal de l'Académie Africaine des Langues

Références bibliographiques

Commission Nationale de Refondation du Système Éducatif Malien. 1995. Utilisation des langues nationales dans le système éducatif malien (Cas de l'Éducation de Base). Bamako, décembre.

[DICTIONNAIRE BAMBARA français .pdf](#) consulté le 08 mars 2023.

DNAFLA, ALPA-Mali, Revue semestriel d'information de recherche scientifique N°00, Décembre 1993, 56p.

Lacroix Pierre-Francis. Transcription de langues africaines. In: Journal de la Société des Africanistes, 1968, tome 38, fascicule 2. pp. 227-234; doi : <https://doi.org/10.3406/jafr.1968.1483>

Mali, Ministère de l'Éducation nationale, Document de Politique Linguistique du Mali, Bamako, Secrétariat général, 2014, 73 p.

Mali, Présidence de la République, *Projet de nouvelle constitution du Mali*, Bamako, 2023, 29p.

[\(Niamey 1978 African Reference Alphabet \(bisharat.net\) consulté le 14 Août 2023.](#)

Stattum, Ingse, 2010. L'introduction des langues nationales dans le système éducatif au Mali : objectifs et conséquences, in «Journal of Language Contact», Thema 3, janvier 2010, PP 247-270.